Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212902514-20260507-2026D40-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

DELIBERATION 2026D40

BUDGET COMMERCES - DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mille vingt-six, le sept mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Marc BOIZARD, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 30/04/2026

Présents : Marc BOIZARD, Julie HOFER, Loïc LE JEUNE, René LE TALLEC, Anaïs RIOUALLON, Sigrid ABELS, Anaïs MURLA, Nicolas JUBEAU, Morgane SCOUARNEC, Alice KERBRAT, Laurent THOMAS, Joëlle MASSON
Absents ou excusés : Isabelle BIDEAU (procuration à Julie HOFER), Jérôme GUYOMAR (procuration à Marc BOIZARD), Emmanuel TOCQUER
Secrétaire de séance : Julie HOFER

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Mr le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer une décision modificative pour annuler le titre de 2022 correspondant à l'encaissement de la caution du restaurant car il avait été imputé à l'article 752 (revenus des immeubles) au lieu de l'article 165.
Il convient donc de régulariser cette situation comptable en annulant le titre émis en 2022.
Pour cela, les virements de crédits proposés sont les suivants :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 270.00 €
		Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	+270.00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	615228	Autres bâtiments publics	-270.00€
		Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-270.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

D'APPROUVER : la décision modificative proposée.
D'AUTORISER : le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
ADOPTÉ : à l'unanimité

Fait et délibéré, à SAINT JEAN DU DOIGT, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

La secrétaire de séance,
Julie HOFER

Le Maire,
Marc BOIZARD

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DU-DOIGT 29 (Finistère)